

ASSOCIATION SAINT JOUAN-EN-MARCHE

4, Place de l'Eglise

BP n° 2

35430 SAINT JOUAN-DES-GUERETS



Randonnée pédestre - Rando douce - Marche nordique
Longe-côte/Marche aquatique

Saison 2023/2024

Affiliation n° 04426

Bonjour,

Vous allez souscrire votre première adhésion, ou votre renouvellement d'adhésion, à SAINT-JOUAN EN MARCHE et nous vous en remercions.

NOTRE ASSOCIATION /

Président : Daniel VILLERET 06.52.13.34.38

Secrétariat : Michel BUSNEL « [jouan.marche@gmail](mailto:jouan.marche@gmail.com) » : 06.87.13.52.50 ou 06.52.13.34.38

> **Gestion des Licences et Adhésions** : Régine DESGUÉ 06.77.65.81.20

* **Référent Randonnée Pédestre** : Daniel VILLERET 06.52.13.34.38

> **Rando-Douce** : Jean-Claude BAZIN 06.67.28.54.77

* **Référente Marche Nordique** : Daniel EJARQUE 06.76.21.00.49

* **Référent Longe-Côte/Marche Aquatique** : Michel BODIN 06.75.00.95.45

> **Longe-Côte/MA «Compétition»** : Vanessa JUIF 06.48.74.86.71

> **Longe-Côte/MA «Santé»** : Michel MONNET 06.32.75.99.35

VOTRE DOSSIER D'ADHESION DEVRA REGROUPER DES DOCUMENTS SUIVANTS :

A - NOUVEL ADHERENT et ADHERENT D'UNE NOUVELLE DISCIPLINE :

1- **Fiche d'adhésion** dûment remplie et signée, comportant : votre adresse mail, un numéro de téléphone et les coordonnées téléphoniques d'une personne à prévenir en cas d'accident.

2- **Certificat Médical de moins de 6 mois**, attestant de votre aptitude pour la ou les activité(s), **clairement désignée(s)** - (Randonnée pédestre – Marche Nordique – Longe côte/Marche Aquatique – Compétition).

* Ce certificat est demandé la première année. **Sauf en ce qui concerne les compétitions et activités assimilées**, Il est désormais valable sans limite de durée, pour l'activité indiquée, si aucune *contre-indication médicale ou modification de l'état de santé, voire interruption de licence pendant plus d'un an dans l'association*. (Nous vous conseillons donc de faire contrôler et valider vos aptitudes pour l'ensemble des activités, même si vous n'adhérez cette 1^{ère} année qu'à l'une ou l'autre de celles-ci).

3- **Chèque établi à l'ordre de SAINT-JOUAN EN MARCHE**, correspondant à l'activité sportive choisie, sachant que l'activité dont le coût est le plus élevé inclut la ou les activité(s) moins chère(s) « exemple : 91 € pour le Longe-côte Compétition permet de pratiquer le Longe-côte loisir, la M.N. et la R.P. sans surcoût. 42 € pour la M.N. permet de pratiquer la R.P. sans surcoût », **SOUS RESERVE QUE LE CERTIFICAT MEDICAL précise bien chacune des activités pratiquées !**

B - RENOUELEMENT D'ADHESION, pour la ou les mêmes disciplines :

1- **Fiche d'adhésion** dûment remplie et signée, comportant : votre adresse mail, un numéro de téléphone et les coordonnées téléphoniques d'une personne à prévenir en cas d'accident.

2- **Attestation de « REPONSE AU QUESTIONNAIRE DE SANTE »** (**document figurant au verso de la demande d'adhésion, disponible sur le site**), **sous réserve que le certificat médical remis antérieurement couvre bien l'aptitude pour l'exercice des mêmes activités**. Dans le cas contraire, ou sur préférence individuelle, il devra être remis un nouveau certificat médical (nous vous conseillons donc, à l'occasion de cette nouvelle visite, de faire contrôler et valider vos aptitudes pour l'ensemble des activités). **Pour la pratique des compétitions ou activités similaires, le Certificat Médical de non contre-indication reste à renouveler tous les 3 ans au plus tard.**

3- **Chèque établi à l'ordre de SAINT-JOUAN EN MARCHE**, correspondant à l'activité sportive choisie, sachant que l'activité dont le coût est le plus élevé inclut la ou les activité(s) moins chère(s) « exemple : 91 € pour le Longe-côte Compétition permet de pratiquer le Longe-côte loisir, la M.N. et la R.P. sans surcoût. 42 € pour la M.N. permet de pratiquer la R.P. sans surcoût », **SOUS RESERVE QUE LE CERTIFICAT MEDICAL précise bien chacune des activités pratiquées !**

.../...

D – ADHERENT D'UN AUTRE CLUB AFFILIÉ à la FFR – (POUR LA PRATIQUE DE LA MÊME ACTIVITE) :

1- **Fiche d'adhésion** dûment remplie et signée, comportant : votre adresse mail, un numéro de téléphone et les coordonnées téléphoniques d'une personne à prévenir en cas d'accident.

2- **Copie de la Licence d'adhésion pour la saison en cours, délivrée par cet autre Club.**

3- **Copie du certificat médical initial (ou nouveau certificat) autorisant la pratique de ces activités nommément désignées** (Randonnée pédestre – Marche Nordique – Longe côte/Marche Aquatique – Compétition).

4- **Chèque établi à l'ordre de SAINT-JOUAN EN MARCHÉ**, correspondant à l'activité sportive choisie, *sachant que l'activité dont le coût est le plus élevé inclut la ou les activité(s) moins chère(s) « exemple : 36 € pour le Longe-côte, permet de pratiquer la M.N. et la R.P. sans surcoût. 15 € pour la M.N. permet de pratiquer la R.P. sans surcoût », SOUS RESERVE QUE LE CERTIFICAT MEDICAL précise bien chacune des activités pratiquées !*

(Attention pour être admis à participer aux compétitions, il est obligatoire d'avoir pris sa Licence à SJEM)

INFORMATIONS GENERALES /

- Les documents demandés (demande d'adhésion, attestation de réponse au Questionnaire Santé et Questionnaire Santé, sont téléchargeables sur le site de l'association www.saintjouanenmarche.com, rubrique "adhésion". Vous pourrez aussi y retrouver les plannings de randonnées et autres renseignements utiles.

Attention : Pour être validé, votre dossier d'adhésion doit être complet. *Votre assurance à la FFRp en dépend !*

- Les dossiers complets peuvent être remis aux Animateurs à l'occasion d'une sortie, ou déposés au guichet de la Mairie de Saint-Jouan des Guérets (sous enveloppe fermée).

* **Ils peuvent aussi être postés à l'adresse suivante :**

-> Saint-Jouan en Marche – Mairie de St Jouan - BP n° 2 – (35430) SAINT JOUAN-DES-GUERETS

- **Votre Licence-assurance vous sera transmise à l'adresse mail que vous nous aurez communiquée, en provenance de « noreply@ffrandonnee.fr »** (Il s'agit d'une adresse sécurisée du site de la FFRp, que vous pourrez ouvrir sans inquiétude pour imprimer votre licence ou l'enregistrer sur votre téléphone portable).

POUR MEMOIRE /

* Les Statuts et notre Règlement Intérieur sont à consulter sur notre site « www.saintjouanenmarche.com ».


* Un mot de passe « Adhérent » vous sera ensuite communiqué afin d'accéder à toutes nos publications.

* Vous y retrouverez aussi la présentation des Animateurs de chaque section.

Le montant des cotisations pour la saison 2023/2024 est de :

- **Randonnée Pédestre et Rando Douce (R.P.) : 39.00 €**
-> pour les adhérents d'un autre club affilié à la FFR : 13.00 €
- **Marche Nordique (M.N.) : 42.00 €**
-> pour les adhérents d'un autre club affilié à la FFR : 15.00 €
- **Longe Côte/Marche Aquatique (LC/MA) : 63.00 €**
-> pour les adhérents d'un autre club affilié à la FFR : 36.00 €
- **Longe Côte/Marche Aquatique Compétition (LC/MA+COMPETITION) : 91.00 €**

* *Le coût de la licence-assurance FFRp est inclus (56 € pour LC/MA «compétition», 28.25 € pour les autres activités).*

* Un écusson thermocollant, représentant le logo de l'association  vous est proposé au prix de 4 € l'unité.

Partenariat :

* Sur présentation de votre Licence d'adhésion à « St Jouan-en-Marche » ou de l'attestation qui vous sera remise par notre Association, si vous êtes Licencié dans un autre Club de la FFRp, vous pouvez bénéficier d'une remise immédiate de 15% sur l'ensemble des articles de Randonnée, Marche Nordique et Aquatique, hors promotions et équipements électroniques, auprès de notre Partenaire « Magasin DECATHLON de ST JOUAN-DES-GUERETS ».

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.

L'équipe de St Jouan En Marche
vous souhaite une excellente saison sportive !